



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
21 mars 2022
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de
la Convention, concernant la communication n° 674/2015* ****

<i>Communication présentée par :</i>	A. K. (non représenté par un conseil)
<i>Victime(s) présumée(s) :</i>	Le requérant
<i>État partie :</i>	Ukraine
<i>Date de la requête :</i>	5 novembre 2015 (date de la lettre initiale)
<i>Question(s) de fond :</i>	Aveux obtenu par la contrainte, torture

Réuni le 14 juillet 2021, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré six rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 674/2015.

* Adoptée par le Comité à sa soixante et onzième session (12-30 juillet 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdoğan İşcan, Liu Huawen, Ilvija Pūce, Ana Racu,
Diego Rodríguez-Pinzón, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Peter Vedel Kessing.

